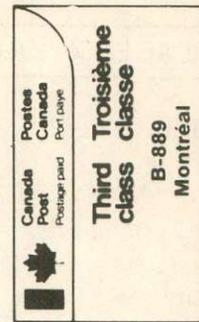




nouvelles csn

numéro 38

semaine du 19 au 25 juin 1979



LA CSN CONTRE LA HAUSSE DU PRIX DU LAIT – Voici le texte d'un télégramme envoyé par la CSN à la Régie des marchés agricoles :

“A cause d'une situation économique de plus en plus difficile pour les travailleurs et travailleuses québécoises, victimes de l'inflation et du chômage, la CSN demande à la Régie des marchés agricoles de ne pas augmenter le prix du lait. Ce faisant, la CSN appuie les revendications de la Fédération nationale des Associations de consommateurs à l'effet

– d'entreprendre une étude dont l'objectif serait de mesurer les avantages et les inconvénients de baisser les prix du litre de lait

– et qu'en attendant les résultats de cette étude, la Régie gèle les prix du litre de lait aux consommateurs aux prix en vigueur actuellement.

Nous savons que l'augmentation du prix du lait force les consommateurs à faible revenu à réduire sinon arrêter leur consommation de lait. Il faut mettre un terme à la tendance qui s'accroît faisant que les consommateurs du Québec boivent moins de lait qu'ailleurs au Canada. Le lait est un aliment essentiel qui doit demeurer accessible à tous.”

LES SIX MILITANTS DU BAS SAINT-LAURENT LIBERES SOUS CAUTION... GREVE DES MARCHANDS A SOREL... NEGOCIATIONS SERREES DANS LE POULET...

Montréal, le 22 juin 1979 – **LA CSN S'OPPOSE AU PROJET DE LOI SUR LA SECURITE-SANTE** – Tout en réaffirmant son principe de base en matière de santé et de sécurité au travail, soit l'élimination des dangers à la source, la CSN s'est opposée, après un examen rapide, au contenu du projet de loi sur la sécurité-santé au travail tel qu'il vient d'être présenté par le gouvernement. Non seulement ce projet ne respecte pas le principe mis de l'avant par la CSN mais il ne tient pas plus compte des quatre revendications prioritaires de notre mouvement : le droit collectif d'arrêter de travailler en cas de danger réel, droit d'enquête du syndicat, droit à une pleine compensation en cas d'accident ou de maladie et enfin le droit au médecin de son choix. A l'encontre de ces revendications CSN, le projet de loi gouvernemental nie l'action syndicale et est souvent un recul par rapport à des lois ou règlements existants. Le projet revient également avec ses comités paritaires, lequel genre de comité a prouvé son inefficacité depuis longtemps.

Montréal, le 21 juin 1979 – **LA QUESTION REFERENDAIRE DOIT ETRE CONNUE AU PLUS TOT** – “Nous connaissons maintenant à quelle période se tiendra le référendum, mais le gouvernement doit assurer la population que le débat précédant le référendum se fera avec toutes les garanties démocratiques possibles”, a déclaré aujourd'hui le président de la CSN Norbert Rodrique alors qu'il commentait l'annonce par le premier ministre du Québec à l'effet que la population québécoise se prononcera sur une option constitutionnelle au printemps '80. Selon le président de la CSN, le débat qui doit se mener avant que le peuple ne soit appelé à se prononcer doit être le plus large et le plus ouvert possible. “On ne peut pas continuer longtemps à débattre un sujet aussi important pour l'avenir des travailleurs, des travailleuses et des couches populaires en maintenant tout le monde dans l'ignorance de la question sur laquelle ils seront appelés à se prononcer”, a-t-il déclaré. “La CSN interviendra certainement dans le débat, sur la base des positions et orientations apportées dans ses instances de décision, malgré les contraintes imposées par la loi 92 qui oblige, entre autres, à se ranger sous l'un ou l'autre des comités parapluies pour avoir accès au financement public.

L'AGENDA DU MOUVEMENT

juillet

9 SECSN réunion de l'exécutif à Montréal

août

21-23 session de formation sur la Loi de l'Assurance-chômage, à Saint-Donat, dans les Laurentides.

23-24 SECSN réunion de l'exécutif à Québec.

27-28 SECSN conseil syndical, endroit à déterminer.

URGENCE D'AIDE AU NICARAGUA

— Le peuple du Nicaragua, en lutte contre le dictateur Somoza, a un urgent besoin d'aide. Faites parvenir vos dons au Comité de coordination et de solidarité avec le peuple du Nicaragua, C.P. 953, succ. H, Montréal H3G 2M9. Les sommes d'argent perçues sont acheminées au Front international d'aide aux victimes du Nicaragua, au Mexique, dont Mrg Mendez Arceo est le responsable.

* * *

ONZE MOIS CHEZ J.T. BEAUDOIN A THETFORD

— Si cela était encore nécessaire, le conflit chez J.T. Beaudoin prouve une fois de plus l'inefficacité des dispositions "anti-scabs" du Code du Travail québécois. Le Syndicat des imprimeurs de Thetford, qui regroupe ces travailleurs, entend lutter jusqu'au bout, jusqu'au règlement du conflit et des amendements au Code.

* * *

PROCES REPORTE CHEZ NACAN

— Au procès contre quatre travailleurs de l'usine Nacan de Bourcherville, où les syndiqués sont en grève depuis 12 mois, les procédures ont été reportées au 22 août prochain au grand malheur des patrons, qui étaient bien équipés, cette fois, en témoins-à-charge. Dans les négociations, il ne reste plus qu'à régler l'indexation et le protocole de retour au travail.

* * *

Joliette, le 22 juin 1979 — **LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU POULET EN FORCE FACE A LA FEDEREE** — La très capitaliste Coop Fédérée s'est fait remettre à sa place tout au long de la semaine qui se termine par ses employés de ses usines de St-Jean Baptiste, de Ste-Rosalie et de Berthier. Les syndicats des employés de ces trois usines de poulet, qui sont présentement en négociations, sont retournés devant leurs assemblées générales afin de présenter les offres de la Coop Fédérée. Résultat : St-Jean-Baptiste, rejet à 95 % ; Ste-Rosalie, rejet à 97 % ; Berthier, rejet à 98 %. Plus de raison, donc, de douter du sérieux du mandat de négociation syndical.

Montréal, le 20 juin 1979 — **LE CAS DE L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL : IL FAUT QUE LA POPULATION LE SACHE** — Le syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu de Montréal (CSN) a dénoncé le lock-out des patients et la fermeture de 11 départements de ce centre hospitalier. Le président du syndicat, André Dubé, a souligné que c'était au tour des syndiqués de brandir la liste d'attente des patients qui compte 2 000 inscrits à l'Hôtel-Dieu et de réclamer la réouverture des 11 départements que la direction de l'hôpital a fermés depuis le 6 juin dernier. Dans la seule journée du 6 juin, en effet, la direction de l'Hôtel-Dieu a renvoyé 170 patients hospitalisés, invoquant la raison de force majeure en prévision du débrayage du syndicat professionnel des infirmiers et infirmières du Québec. Mais selon le président du syndicat, ce n'était qu'un prétexte que la direction de l'Hôtel-Dieu a utilisé pour économiser sur le dos des usagers tout en en faisant porter l'odieux sur le dos des syndiqués. Monsieur Dubé a rappelé que lors du débrayage du front commun, en 1976, aucun département n'avait été fermé.

Sorel, le 20 juin 1979 — **SUCCEZ POUR LA GREVE D'APPUI DES MARCHANDS** — C'est près de 3 000 personnes qui ont manifesté dans les rues de Sorel ce matin pour constater que tout près de 100 pour cent des établissements commerciaux, banques, débits de boissons, restaurants... avaient fermé leurs portes pour l'avant-midi en guise de solidarité pour les 5 000 grévistes CSN de la région. La plupart des établissements avaient affiché dans leur vitrine le sens de ce geste de solidarité. Cette grève générale d'appui des commerçants de Sorel et Tracy est l'une des premières manifestations du genre au Québec. Rappelons que la CSN évalue à près de \$1 720 000. par semaine les salaires dépensés dans la région par les travailleurs actuellement en grève. D'autre part, les travailleurs des chantiers maritimes de Sorel ont ratifié les termes de l'entente intervenue hier entre leur exécutif et les chantiers maritimes. Les travailleurs ont obtenu de nombreux gains, notamment une clause d'indexation comme celle que réclament les travailleurs de l'Alcan au Saguenay - Lac St-Jean. Sur tout le parcours de la manifestation, les quelque 250 établissements commerciaux étaient tous fermés, y compris les banques, caisses populaires, compagnies de crédit, tavernes, salle de jeux, magasins, épiceries, grossistes et garagistes. On évalue à plus de 400 les établissements qui ont suivi le mot d'ordre de la CSN. Remerciant les commerçants de cet appui sans précédent, le président du conseil central, Gilles Lamoureux, a déclaré à l'issu du ralliement que "lorsque les travailleurs ne travaillent pas, rien ne marche sans nous, Sorel est paralysé".

Montréal, le 22 juin 1979 — LES CENTRALES SYNDICALES DEMANDENT LE MAINTIEN DES SANCTIONS ECONOMIQUES CONTRE LA RHODESIE — *La FTQ, la CEQ et la CSN demandent au gouvernement canadien de maintenir et d'appliquer intégralement les sanctions économiques contre la Rhodésie telles que votées par le Conseil de sécurité des Nations-Unies le 30 avril dernier. Ce geste posé par les centrales syndicales du Québec vient appuyer la demande en ce sens du Front patriotique du Zimbabwe à l'occasion de la visite qu'effectuent présentement au Canada deux représentants officiels de cette organisation, M. Saul Guakuba Ndlovu et le Dr. Dzingai Mutumbuka. Les centrales syndicales partagent la position du Front patriotique selon lequel le nouveau gouvernement "Multiracial", ayant accédé au pouvoir en mai, est issu d'un simulacre d'élection réalisé à la pointe du fusil et que le nouveau régime ne modifie en rien la répartition inégale des pouvoirs et des richesses qui fait des blancs minoritaires rhodésiens une communauté des plus riches au monde et des noirs majoritaires du Zimbabwe un peuple en chômage, à qui on a enlevé des terres et souffrant de grave malnutrition. Malgré le caractère indubitablement truqué des "élections" récentes, il existe un mouvement important dans les pays occidentaux pour mettre fin aux sanctions économiques maintenant qu'un gouvernement "majoritaire" est établi en Rhodésie. On peut s'attendre à ce que des sociétés canadiennes, qui ont des succursales en Rhodésie (Bata Shoe, Massey-Ferguson, Timmins Investments, Thomson Newspapers, Falconbridge, etc...) appliquent des pressions sur le gouvernement Clark pour mettre fin aux sanctions.*

NEGOCIATIONS DANS LA CONSTRUCTION : DE GROS CHANGEMENTS...

Dernièrement toutes les structures de négociation de la CSN-Construction ont été chambardées. Contrairement à ce que la FSNBB avait prévu, les négociations se feront par table de métier. Plus précisément, chacun des corps de métier négociera ses propres conditions de travail. Clauses communes entre les locaux eux-mêmes et les locaux FTQ-Construction et la CSN-Construction tel que stipulé dans le protocole d'entente intervenu le 21 mai 1979 et signé par l'A.E.C.Q.

Les nouvelles structures de négociations consistent à abolir le comité restreint composé de cinq (5) membres élus par le congrès régulier de la FNSBB à la mi-décembre et de le remplacer par un comité de 20 à 22 membres qui représentent les travailleurs syndiqués (CSN) à chacune des quinze tables de négociations. Il est à noter que les menuisiers, manoeuvres et opérateurs auront chacun trois représentants par table, que les ferrailleurs en auront deux tandis que tous les autres corps de métier en auront un. Dans le cadre de ces changements, les locaux FTQ-Construction et la CSN-Construction se rencontreront d'ici peu pour établir entre eux des clauses conjointes conformément aux protocoles d'entente à être signés entre les locaux FTQ-Construction et la CSN-Construction.

Il est à faire remarquer que plusieurs locaux importants sont à date favorables pour que la principale clause commune à être négociée soit : L'ANCIENNETE.

NOUVEL EXECUTIF ET NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL AU SECSN — *Suite à l'assemblée générale annuelle tenue à Québec les 15-16 et 17 juin dernier, voici la nouvelle composition de l'exécutif et du conseil syndical du Syndicat des employés de la CSN :*

EXECUTIF :

président : Michel Gauthier
vice-président : Denis Goulet
vice-présidente : Louise Girard
secrétaire : Guy Marsolais
trésorière : Gisèle Plante
directeur : Hélène Hudon
directeur : Jean-Paul Lévesque

CONSEIL SYNDICAL

Montréal : Jacqueline Goyer et Monique Simard
Québec : Diane Deraiche et Claude Rioux
Nord-Ouest : Robert Roussy
Mauricie : Marcel Bellemare
Estrie : Gérald Thivierge
Laurentide-Lanaudière : Louise Bisailon
Sud-Ouest : Huguette Larivière
Saguenay : Benoit Maltais
Outaouais : Réal Daudelin
à venir : Bas Saint-Laurent, Hauterive et Gaspésie.

FNC : Pierre Lachance
FPCSQ : Raymonde Danis
FAS : Jacques Bourd'houx
CSN : Vincent Dagenais
FNEQ : Céline Turcotte
Métallurgie : François Aubry
FESP : Conrad Lagueur
FNSBB : Gilles Robichaud
FTPF : Jacques Lessard
Commerce : Pierre Gervais
Les immeubles : Arsène Gagnon
à venir : Textiles
autres unités : Louise Montpetit (SPGQ)

Chicoutimi, le 20 juin 1979 — LE CONSEIL CENTRAL DU SAGUENAY/LAC ST-JEAN APPUIE LES TRAVAILLEURS EN CONFLIT DE L'ALCAN — *Le Conseil central croit que les demandes des travailleurs de l'Alcan sont tout à fait légitimes. Ainsi, au niveau des cédules de travail, les travailleurs de l'Alcan demandent ce qui existe déjà à l'usine de l'Alcan Shawinigan (CSN), où, au plan 1, on ne travaille pas plus de cinq jours consécutifs. La cédule de travail 4/2, le dernier compromis des travailleurs en grève, est déjà en vigueur depuis de nombreuses années à toutes les usines Price (CSN) de la région et est, à notre sens, une demande tout à fait légitime des travailleurs qui veulent vivre une vie normale avec leurs familles. Au niveau des demandes salariales, nous sommes d'avis que les travailleurs ont raison de demander l'indexation des salaires vu la hausse constante du coût de la vie. Telle formule d'indexation existe déjà au niveau de plusieurs conventions, comme à la Reynolds Aluminium (CSN), à titre d'exemples. Par ailleurs, les demandes salariales des travailleurs de l'Alcan de la région sont légitimes, compte tenu que les travailleurs de la Reynolds à Baie-Comeau continueront à gagner plus cher, pour un travail équivalent dans un même secteur, que les travailleurs de l'Alcan. Le conseil central (CSN) est solidaire des travailleurs de l'Alcan. Leurs demandes ne sont que justes et raisonnables comme nous pouvons le constater. L'Alcan nage déjà dans les profits et veut continuer à s'enrichir aux dépens de ses employés. C'est la seule explication que nous pouvons trouver à leur entêtement à ne pas vouloir négocier de bonne foi. Dans cet optique, les travailleurs en grève de l'Alcan peuvent compter sur notre appui solidaire.*

Joliette, le 22 juin 1979 — UNE CONVENTION POUR LES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE L'AIDE JURIDIQUE — Les employés de soutien de l'aide juridique signeront leur convention collective le 11 juillet prochain en présence du ministre de la fonction publique, Denis De Belleval. La convention collective est terminée depuis le 1^{er} avril 1978. L'ancienne convention a été reconduite jusqu'au 30 juin 1979 avec des modifications aux salaires. Les employés obtiennent ainsi des augmentations de salaires allant de 18 à 38 pour cent pour une moyenne de 26 pour cent. Des échelles de salaires ont été négociées avec des réductions d'échelons. Exemple : une secrétaire juridique gagne au maximum à compter du 1^{er} juin 1978 \$14 095. pour 32 1/2 heures par semaine. Dans un autre ordre d'idée, un scandale pourrait bien éclater au bureau de Valleyfield si le ministre de la justice donnait suite à l'enquête amorcée par le syndicat du personnel de soutien. La direction du Centre communautaire de la Rive-Sud a tenté d'étouffer cette enquête en congédiant une secrétaire et en menaçant les autres. Les services donnés à la population de la région de Valleyfield par l'Aide juridique sont dans un état lamentables. Ce congédiement survient au lendemain d'une conférence de presse donnée par le syndicat sur cette affaire. Les agissements des autorités de ce Centre d'aide juridique démontrent bien qu'ils ont quelque chose à cacher et veulent ainsi faire taire les autres employés advenant une enquête par le ministère de la justice.

\$ 10 DE SOLIDARITE —

KRUGER-TURCOT : En grève depuis le 24 janvier.

*En quatre mois de conflit, les boss ont fini par reconnaître le principe de l'ancienneté pour les hommes de métier, ce qui était le point crucial des négociations. Combien de temps cela prendra-t-il pour s'entendre sur ce qui reste? Les travailleurs, après une grève si longue, n'entendent pas réduire leurs demandes. Pour tenir le coup, les 162 grévistes ont besoin de notre aide. Ils demandent à chaque syndicat d'envoyer le \$ 10 de solidarité au : Syndicat national des employés de Kruger-Turcot (CSN)
a/s André Martin, trésorier
389A, rue Bédard
Ville LaSalle, H8R 3A8*

LES CHAUFFEURS DE LA CTCUQ : en grève depuis le 29 janvier.

La bataille de ces chauffeurs en est une de principe : ils refusent depuis plus de quatre mois maintenant de négocier quoi que ce soit qui concerne les travailleurs à temps partiel. Ils ne veulent pas de chauffeurs à temps partiel à la CTCUQ et ils entendent tenir jusqu'à ce que la Commission de transport renonce à sa demande. Ils demandent également de l'aide à chaque syndicat : Comité des fonds de grève des chauffeurs de la CTCUQ
a/s Marius Gravel
155, boul. Charest est
Québec G1K 3P6

nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN, 1001 rue St-Denis, Montréal H1X 3J1. Responsable : Jacques Gauthier ; Composition : Composition Solidaire ; Impression : les Ateliers de la CSN.